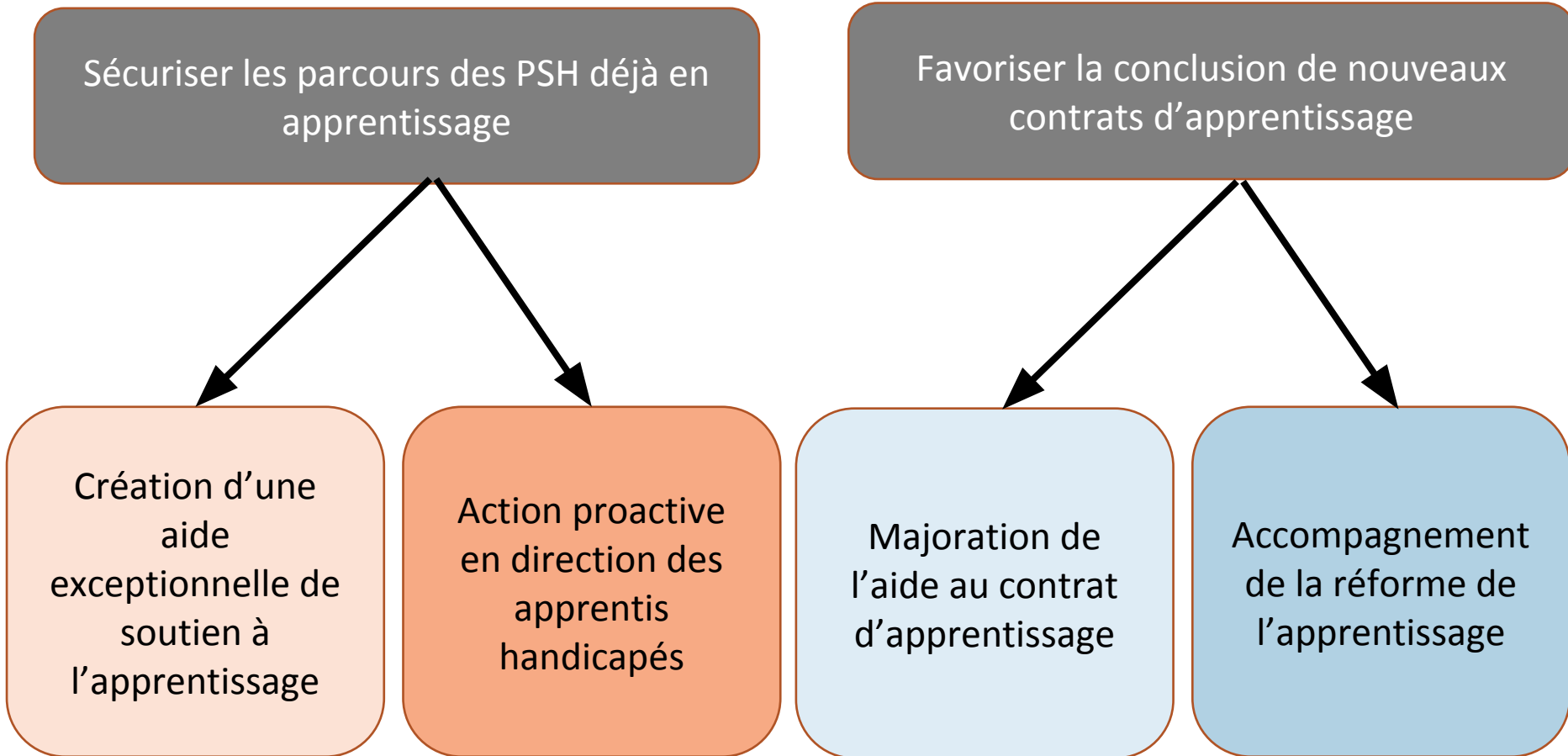


APPRENTISSAGE

Les appuis et financements
complémentaires proposés par
l'AGEFIPH pour sécuriser les
parcours



SYNTHESE SUR L'APPUI PROPOSE PAR L'AGEFIPH





FOCUS AIDES EXCEPTIONNELLES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Aide exceptionnelle de **soutien**
à l'emploi PH en contrat de
d'apprentissage



Pérenniser
le contrat d'apprentissage



Contrats conclus avant la crise et au-delà
du 31/08

Montants:

1 500€ alternant - de 18 ans et jusque 21 ans ;
2 000 € alternant + de 21 ans et jusqu'à 35 ans

Aide **majorée** à la **conclusion**
d'un contrat de
d'apprentissage



Encourager
le contrat d'apprentissage



Contrats conclus entre le 11/05 et le
28/02/21

Montants:

max 4 000 € (proratisé selon durée du contrat
et à compter du 6^{ème} mois)



PRINCIPES D'INTERVENTION DE L'AGEFIPH

En complément du financement de l'OPCO, l'Agefiph propose :

- **Un outil d'appui à l'évaluation des besoins** de compensation d'un apprenant en situation de handicap :
<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-09/Evaluation%20des%20besoins%20des%20apprenants%20en%20situation%20de%20handicap%20AGEFIPH%20septembre2021%201.xlsx>
- Le maintien des **appuis à la compensation** déjà existants et proposés à titre gratuit pour les CFA et les OF et notamment les prestations d'appuis spécifiques – PAS
- La possibilité de mobiliser les **Ressources Handicap Formation**
- **Au besoin : une aide financière complémentaire directe versée au CFA.** Pour mobiliser cette aide, le CFA doit avoir réalisé une évaluation des besoins à partir de l'outil en ligne proposé par l'Agefiph. Cet outil facilite la complétude des 6 modules prévus au décret.